

Séance du 23 mai 2020

-----

2020/017

**Présents :** Denis FEGNE / Gisèle VINCENT / Philippe SOULE-PERE / Régine TOSON / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Alexandre ARRIZABALAGA / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Dominique GAYE / Serge ALMENDRO / Ingrid SAEZ-BOUTARFA / Bruno CAZERES / Laëtitia CAZABAN / Michel DUHAMEL / Caroline ECORCHON / Bernard LHOSSEIN / Hélène FRANCES / Jean-Christophe MADELAINE / Sandrine TREBUCQ / Jean-Baptiste MARTINEZ

**Absents excusés :**

**Absents non excusés**

**Elue secrétaire de séance :** Hélène FRANCES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à six,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes : Liste menée par Gisèle VINCENT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- La liste de Gisèle Vincent : 23 voix

La liste Gisèle Vincent ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Madame Gisèle VINCENT	1ère adjointe au Maire
Monsieur Philippe SOULE-PERE	2° adjoint au Maire
Madame Régine TOSON	3° adjointe au Maire
Monsieur Jean TRILLE	4° adjoint au Maire
Madame Noémie DEUTCH	5° adjointe au Maire
Monsieur Bernard JOUCLA	6° adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme :

Le Maire,

Denis FEGNE

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le.....  
de la publication le.....  
IBOS,  
Le.....  
Le Maire,

Denis FEGNE